

9h30 / 10h30 : « Du sujet au citoyen », Laurent Jalabert, maître de conférences à l'Université Lorraine

Je suis historien, mais sans un grand "h". Je pense qu'il est important d'aborder une telle question. On est dans une société où il est parfois difficile de parler de liberté ou de sociabilité. On est dans une société où il n'y a plus d'église, mais l'église était aussi un lieu de sociabilité, en particulier sous l'Ancien Régime. Et il y avait des polarités, je pense en particulier à la Maison du Peuple de Peponne face à l'église de Don Camillo. Et on peut penser qu'il y a un besoin de cette polarité pour pouvoir échanger.

Le sujet à traiter est tellement vaste qu'il est un petit peu compliqué de l'aborder. On se souvient que lors de la Révolution française, on distinguait le « citoyen actif » par opposition aux « citoyens passifs ». On est actuellement revenu à cela, mais pas dans la même logique. On a tous une activité et c'est la facilité globale qui semble l'emporter. J'avais d'abord mis un titre un peu long, un peu ancien régime mais comme je suis moderniste, je vais traiter de l'émergence de l'homme démocratique. C'est bien prétentieux je vais parler de l'homme dans sa relation à la chose publique, et là je vais introduire la pensée d'**Alexis de Tocqueville** qui avait déjà pointé dans de la démocratie en Amérique les dangers qui nous menacent aujourd'hui ou les dangers que nous connaissons actuellement.

Pour lui, la société égalitaire qui est aussi la société de l'homme démocratique souffre indéniablement de la question de l'individualisme. Il s'agit d'un sentiment réfléchi et paisible qui pousse chaque citoyen à s'isoler de la masse ou de ses semblables et à se retirer à l'écart avec sa famille et ses amis. Dans une société aristocratique, au contraire, l'individu est contraint par nécessité et par ses devoirs à s'insérer dans une chaîne hiérarchique et à accepter des relations interindividuelles. Et donc, dans une société démocratique, et c'est là l'essentiel, c'est l'individu qui choisit les liens qu'il veut, les liens qu'il veut également créer. Son insertion et donc sa relation au groupe dépendent du choix, c'est-à-dire d'un consentement libre. Or actuellement, nous sommes bien, me semble-t-il, deux siècles après, dans cette difficulté-là. On est face à des discours lancinants qui nous rappellent sans cesse la question des droits et des devoirs. On se souvient que, lors de la précédente campagne pour la présidence de la République, donc au printemps dernier, on a pu entendre certains candidats dire que les devoirs viennent avant les droits. Cela a fait beaucoup réagir. Je ne vais pas discuter sur le "avant". Mais on sent bien qu'il y a là une interprétation extrêmement forte qui révèle des tensions et la crise de la chose publique.

Il y a dans l'œuvre de Tocqueville un chapitre qui s'intitule « Quelle espèce de despotisme les nations démocratiques ont à craindre ? » La réponse : c'est lorsqu'elles se replient sur les affaires privées ou lorsqu'il y a l'émergence d'une caste, qu'il y a des gens qui s'emparent, d'une manière ou d'une autre, du pouvoir. Ceci va créer, en quelques sorte, une fausse démocratie. Car il faut que les hommes s'arrachent à leurs affaires particulières pour s'occuper des affaires communes. C'est là le problème. On est actuellement dans la consommation, le confort et il est parfois difficile de s'arracher au quotidien et notamment, en période de crise. C'est très difficile. Il me paraît donc particulièrement important d'évoquer les idées de Tocqueville pour cela. Car cela permet de s'intéresser au cheminement qui va du sujet à l'individu.

Avant de poursuivre, j'ai juste mis en évidence une évolution dans le vocabulaire, ce qui permet de souligner l'existence des changements de perception, en partant du

Dictionnaire de l'Académie française. En 1762, le sujet est celui qui est soumis, astreint à une dépendance. Et vous pouvez lire le reste. Puis la définition évolue et le sujet, est-il précisé, est celui qui est sous la domination d'un roi.

Cela souligne déjà qu'il y a une sorte de "politisation" du terme qui va apparaître progressivement. C'est là l'écho, de plus en plus perceptible, des réflexions politiques, qui ne sont pas nouvelles, mais qui s'accroissent dans cette seconde moitié du XVIII^e siècle. Dans le Dictionnaire de l'Académie française, il y a ainsi une sorte de chronologie. Le citoyen est d'abord l'habitant d'une cité, un citain ou un citoyen, etc., celui qui est zélé pour sa patrie. Bien sûr, il ne faut pas faire une lecture anachronique du terme de patrie. Nous pouvons avoir, en effet, une lecture faussée par les réflexions du XIX^e siècle. Après la Révolution, nous trouvons d'autres définitions le citoyen est celui qui a droit au suffrage dans les assemblées publiques, à l'élection et qui fait donc partie du souverain. Par ce terme on entend l'institution qui exerce la souveraineté. En 1835, on voit donc le cheminement, même si on est dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle. Le citoyen est défini comme quiconque jouit, en France, des droits politiques. Mais on sait que c'est limité puisque les femmes n'ont pas ces droits. Le citoyen est celui qui peut concourir à l'élection des députés. C'est celui qui peut siéger aux assises en qualité de juré. On a donc dans les dictionnaires une précision progressive avec cette étape essentielle qui est celle de la Révolution.

Alors justement, qu'en est-il, dans un premier temps, de ce citoyen ou de ce sujet-citoyen? Comment cela se passait-il en Europe occidentale avant la révolution? On avait déjà conscience de ce que pouvait être un citoyen. Cela apparaît en particulier chez **Jean Bodin** au XVI^e siècle . Il y a un lien toujours avec la République populaire, mais il y a aussi une référence avec le modèle antique. On voit très bien des gens qui sont définis par classes et il est dit que dans les monarchies, les sujets n'ont qu'un devoir, celui de l'obéissance. Mais sous l'Ancien Régime, il y a une conjonction de deux réalités lorsqu'on fait usage du terme de citoyens et c'est ce qui va m'intéresser ici. Dans la monarchie française, tous les hommes sont des sujets. Mais, avant même de parler de la France, des républiques, des cités-Etats, qui ne sont pas démocratiques, il ne faut pas se leurrer même si, initialement, au 11^e ou au 12^e siècle - et on peut penser aux communes italiennes - on désigne les magistrats par tirage au sort, ce qui apparaît comme étant l'expression même de la démocratie. Pour nous, la situation s'est complètement inversée. Car le tirage au sort nous apparaît actuellement comme étant une forme d'arbitraire. Et cette remarque est assez intéressante.

Lorsqu'il y avait tirage, il y avait bien un exercice de la citoyenneté. Et alors, on peut réfléchir sur cette sorte de basculement et sur les réflexions que l'on peut avoir à ce propos.

Dans le même temps, à Florence, il y avait des élections républicaines même avant la Renaissance. Et **Max Weber** souligne que ces hommes prêtaient serment en tant qu'individus. Ces hommes pouvaient être élu en fonction de leur statut de bourgeois, d'habitants de la ville. On est alors en présence d'un droit de bourgeoisie.

Dans le cas des villes libres d'Empire, il y a des citoyens, mais également un patriciat. Ce ne sont pas des démocraties. Toutefois, le Patriciat peut parfois faire appel à une masse plus importante, aux autres citoyens qui vivent dans cet ensemble. Par exemple, à Ulm, en 1530 et la situation était alors un petit peu compliquée, les magistrats, et ce qu'on appelle ainsi, c'est le corps qui dirige la ville, fut accusé d'attirer la colère de Dieu au moment où se préparait le passage entre le catholicisme et le protestantisme. Il y avait beaucoup de tergiversations à ce moment-là et le Conseil urbain décide qu'il faut faire appel aux autres, c'est-à-dire à l'Assemblée des habitants. Apparaît alors une forme de

participation que l'on peut appeler une démocratie. Et à cette occasion, la participation fut assez importante et 85 % des électeurs se sont montrés favorables à l'adoption de la Réforme. Il y a là une pratique citoyenne au niveau de cette ville. C'est là un exemple parmi d'autres. Je n'idéalise pas du tout ce modèle.

En France, les citoyens existent pour ceux qui ont la qualité de bourgeois. C'est aussi ce que l'on nomme le « citain » ou le citadin. Mais tous les habitants d'une ville ne disposent pas juridiquement en France du titre de bourgeois. Ce sont là des héritages qui nous viennent du Moyen-Âge qui font qu'ici ou là, il y a des variantes. La monarchie absolue va tenter de capter ce pouvoir. Quoi qu'il en soit, une ville comme Bordeaux, par exemple, et même à la veille de la Révolution, possède toujours son patriciat qui est composé de 1500 familles, ce qui correspond peut-être à 5 ou 6000 personnes au statut de bourgeois pour une ville de 100 000 habitants. Ce sont ces personnes réunies en corps ou en collèges qui dirigent la ville. Et ils peuvent coopter, et cela aussi est une pratique de l'Ancien Régime, des membres d'autres collèges. Évidemment, c'est de l'entre-soi élitiste. Mais il y a là une catégorisation sociologique extrêmement importante. Et là vous aviez un maire, le vocable de maire existe aussi sous l'Ancien Régime et il est élu pour 2 ans. Il en était de même pour l'ancienne cité messine au Moyen-Âge. Et donc sous l'Ancien Régime, ce que l'on peut voir, ce sont de telles structures. Évidemment, il n'y a pas d'élection à bulletin secret. Ce sont un peu des élections à la Staline. Tout le monde sait ce que fait tout le monde. C'est intéressant cette idée du choix. Car il s'agit d'un choix fait par plusieurs personnes quand même. C'est mieux n'est-ce pas? Même si on parle d'élection divine. On parle de concours des suffrages. Il y a donc l'idée d'une pluralité importante. On parle même de mode d'élection, de scrutin. Mais quand on regarde cela dans le Dictionnaire de Trévoux, on voit un terme de droit canonique qui est éligibilité. À quoi on se réfère quand on parle des élections des papes ? Qui a la qualité requise ? Les cardinaux de la maison souveraine. Les exemples donnés sont très souvent liés au religieux. L'idée même d'élection est fondée là-dessus. Elire se dit dans les Écritures saintes à propos d'un acte divin. Et on est en 1771.

Toujours dans le même dictionnaire, « Électif », c'est ce qui se fait par élection. Et on fait référence à cette élection particulière qui est celle de la couronne de Pologne. Il y a une différence entre élections et choix. Le terme élection a un rapport à un corps ou à une communauté qui donne ses suffrages. Ce n'est pas l'individu. C'est le groupe. Tout à l'heure, on parlait de patriciat. Ici aussi, c'est un groupe. C'est cela qui compte. On voit bien ici que l'individu ne compte que par rapport au groupe. Et cela est typique de l'Ancien Régime. Ce n'est jamais l'individu tout seul. Cela n'advientra qu'avec la Révolution française. Et toujours avant la Révolution, on voit bien qu'il y a des évolutions, c'est-à-dire que progressivement, lorsqu'on parle de corps, on pense à l'unanimité, réelle ou non. Celle-ci est portée d'une seule voix collective. Et c'est le cas dans l'élection impériale. Puis on va entrer dans autre chose qui est le principe de la majorité. Pourquoi dois-je vous dire cela? Ce sont des choses qui vont progressivement se mettre en place et qui émergent progressivement et qui laissent des traces chez les penseurs de l'époque.

Quoi qu'il en soit, ce principe d'unanimité a été progressivement rompu. À la place s'est développé le principe d'une pratique d'une majorité. On va trouver cela à différents niveaux.

Il y a d'abord le niveau des élections municipales. Il y en a, y compris durant l'Ancien Régime et même sous Louis XIV. Il s'agit de magistrats qui sont élus et qui forment le corps urbain. Nous, nous pouvons avoir une lecture politique de cela. Mais il y aura une grande différence avec ce qui va se passer par la suite. On ne veut pas, surtout pas dans le cadre de la monarchie, donner la moindre ouverture à un pouvoir politique. Car ceci pourrait devenir une forme de contre-pouvoir. Les élections sont donc contrôlées. Les

intendants ou les gouverneurs sont les personnes qui contrôlent ces élections. C'est aussi un jeu qui permet de laisser dans ses privilèges le patriciat local. C'est aussi les gens qui détiennent les richesses et ce sont aussi des gens qui tiennent à leur place. Ce sont eux qui détiennent les pouvoirs publics. Et dans ce cas, il n'y a aucune politisation de cela. Il y a toujours des assemblées provinciales. On les appelle des états généraux, mais ces états généraux ne sont en rien représentatifs de la réalité de la société. On voit très bien qu'il s'agit en vérité de pratiques corporatistes. Il est vrai que dans ces assemblées provinciales, là aussi, on pratique le vote. Mais évidemment, on n'est pas là non plus dans un cadre démocratique.

Il est vrai que des pratiques démocratiques existent aussi mais à des niveaux modestes. Il y a par exemple des pratiques électorales dans les villages. Pourquoi? Parce que les villages peuvent être constitués en communauté. Parfois un village représente une communauté, parfois, il s'agit de deux villages. Et là, il existe des pratiques électorales. Et cela se voit là où il y a des pratiques collectives. C'est dû au fonctionnement du groupe qui exploite ensemble un bois, des pâturages, etc. Là, il existe des pratiques de type citoyen. On désigne aussi le principal représentant du groupe, celui qui aura l'honneur de le représenter et qui sera redevable sur ses deniers de la taille ou de l'impôt. Cela peut être imposé à un homme et lui tomber dessus.

Un autre exemple très concret : le vote lorsqu'il s'agit d'obtenir un maître d'école. On va voter parce qu'il faut payer collectivement cette charge nouvelle. Mais ces pratiques sont souvent très diverses. On oppose parfois La France du Nord à la France du Sud où la vie communautaire serait plus développée et où il y aurait un héritage romain. Des villes ont également connu ces assemblées. Il y a donc dans ces cas une vie publique, je ne dis pas une vie politique.

Mais il y a aussi des formes d'expression politique. Un exemple en est la Fronde. La révolte, sous l'Ancien Régime, est une forme d'expression politique. Cette fronde se manifeste au début du XVI^e siècle. On la retrouve au cours des années 1760. En 1764, donc sous Louis XV, on évoque le consentement de la nation que représente le Parlement. Quand on constate cela, on peut croire qu'il y avait là des penseurs qui étaient en avance. Ce n'est pas le cas. Les parlementaires ne représentent qu'eux-mêmes. Ils ne pensent qu'à eux-mêmes. Et il ne s'agit que de rhétorique. Ils ne sont pas des représentants face à un pouvoir royal. Ils ne sont en rien démocrates. D'ailleurs, Louis XV, en 1766, saura bien les remettre à leur place. Mais si l'on utilise cette rhétorique-là, il y a bien quelque chose qui change au moins un peu.

Il y a aussi les discussions sur le modèle anglais. Cela a même été à la mode. À la fois **Voltaire** et **Montesquieu** en parlent. Ce modèle repose sur la Chambre des communes. Il y a l'idée qu'il y aurait là une sorte de matrice ou un modèle pour la Révolution française. Ce qu'il faut bien voir c'est qu'il y a deux éléments, Cromwell et l'exécution de Charles 1^{er}. Ceci a été l'occasion de la Déclaration des Droits en 1690. Il y a la mise en place d'un régime de type parlementaire. Il y a donc les Communes dont les membres sont élus avec un système à majorité relative, qui est très novateur à ce moment-là. C'est un système qui favorise très largement les candidats arrivés en tête. Et ceci facilite les regroupements. Et c'est ce qui permet la constitution de deux camps, le Parti conservateur et le Parti libéral qui deviendra travailliste. Ceci fait qu'au XVII^e siècle, la vie politique anglaise existe. Mais il existe aussi une Chambre des lords, ce qui démontre qu'un régime globalement aristocratique peut être en même temps libéral. Il y a pas d'égalité sociale, bien sûr. Mais les libertés de conscience, de culte et de la presse sont affirmées. Ce sont là des choses qui donneront des idées par ailleurs. Bien sûr, cette chambre des communes est très inégalitaire. Il continue d'exister dans l'Angleterre rurale de grandes possessions

aristocratiques, ce qui va donner les lords. Mais il y a aussi une Angleterre industrielle. On voit cependant un droit de vote qui est donné à ce qu'on appelle les "*peoples*", ce que l'on appelle également les "*free men*", les "hommes libres", en réalité des nantis. Cela donne un corps électoral qui représente environ 5 % de la population, environ 250.000 personnes. Par ailleurs, ces élections coûtent cher, en moyenne 1000 livres en 1700 et 5000 livres en 1800. N'importe qui ne peut donc pas se présenter. C'est une évidence. Et les voix s'achètent. Cela est parfaitement autorisé. Pour nous, c'est une forme de corruption. Et on le voit sur ce type d'image. Celui qui va voter reçoit de l'argent ou bien on lui paye à boire.

Mais cela ne fait rien, il y a quand même une pratique démocratique. On voit bien qu'il y a au XVIIIe siècle l'idée d'un nouveau pacte social qui apparaît. Il pourra donc se développer un nouveau citoyen. Ce nouveau pacte social est perceptible parce qu'il y a un certain nombre d'éléments qui témoignent d'un changement.

Cela s'appuie sur la redécouverte en quelque sorte du legs antique. Et il y a une redécouverte de la séparation qui existait déjà chez **Aristote** entre la sphère publique, politique, et la sphère privée. Bien sûr, il ne faut pas être dans l'anachronisme absolu. On est bien dans la France du XVIIe siècle, mais on se souvient bien qu'il y avait une communauté organisée dans cette polis. Il y avait une constitution et des lois qui protègent l'individu, la *politeia* et des lois contre le tyran ou l'oligarque. L'héritage de ces penseurs grecs, c'est l'égalité des hommes devant la loi et cela génère l'idée d'égalité. Il y avait aussi l'idée d'élargissement de la citoyenneté de façon directe ou indirecte. À Rome, cela était fondé sur le statut juridique. A Rome, ce n'est pas l'ethnie qui compte. Et des édits successifs vont ouvrir cette citoyenneté. Attention, Rome reste, dans son fonctionnement, très oligarchique. Le patriciat romain demeure une réalité. Si on prend juste un exemple, il y avait des comices centuriales où l'on votait par classe d'individus. L'élection était quasiment faite avec la première classe et c'était toujours les plus aisés qui l'emportaient. Il n'empêche qu'on pouvait tirer quelques principes de cet état de fait au XVIIIe siècle.

Autre facteur de changement au XVIIIe siècle : Le niveau culturel de la population s'élève. Les écoles de village se multiplient au cours de ce siècle. Pour beaucoup, les maîtres sont religieux. Il n'empêche. La capacité à écrire et à lire augmente fortement. Il y a au moins une élite culturelle qui se développe. Mais il ne faut pas croire que la noblesse est demeurée intellectuellement attardée. Loin de là. Il y eut également une noblesse très libérale en avance sur le reste de la noblesse. On a aussi vu la bourgeoisie miser sur l'éducation pour gagner une place dans la société. Et cela a permis le développement de la Révolution française en lui donnant des cadres intellectuels qui ont acquis la capacité de réfléchir. Un exemple est L'Encyclopédie qui a été un véritable succès d'édition.

Il y a eu aussi les salons même si ce ne sont pas des organes de pensée politique. Mais on crée des lieux de sociabilité et cela est important. Il y eut aussi les Académies. Elles

sont importantes même si on y parle pas toujours de politique. On y parle cependant de biens communs et on réfléchit à ces choses-là. Il y a aussi la révolution agricole. Tout cela sont des éléments qui montrent comment on peut faire changer les choses. Cela sert de substrat à l'écho politique qui pourra apparaître par la suite. Cela bouge de ce côté-là au cours du siècle. Il y a évidemment aussi le travail opéré dans les loges maçonniques et ce n'est pas un fantasme, c'est la réalité. Et ces loges, de la même manière, sont des laboratoires d'idées. Et c'est cela qui va servir d'appui à cette pensée des Lumières.

Parmi les penseurs du second XVIIIème, **Rousseau** est celui qui a été le plus loin dans la réflexion par rapport aux citoyens et à la démocratie. Or Rousseau était véritablement méfiant vis-à-vis de la démocratie représentative. Or nous, nous considérons que c'est la forme idéale de la démocratie. Il est vrai que Rousseau réagit à partir des idées de **Grotius** par exemple sur la guerre et la paix, des idées de **John Locke** également. Ces penseurs considéraient que l'état de nature et donc l'homme dans la nature se caractérisaient par le fait de se livrer à des passions et même à des passions sociales dont la prise de pouvoir pour quelques-uns. S'il n'y a pas une puissance régulatrice qui est celle de l'État, évidemment, l'homme deviendra un loup pour l'homme. En réponse à cette menace on décrète qu'il faut un Etat pour prendre la main et qu'il faut donc des dirigeants pour des raisons divines, mais aussi pour des raisons naturelles. Rousseau dans son discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, paru en 1755, réagit en disant que ce n'est pas l'Etat qui met fin au désordre, mais c'est la force de l'État qui permet aux inégalités et aux différentes formes d'oppression de perdurer. C'est la matrice d'une forme d'inégalité en quelque sorte. Et dans ce cas, les dirigeants ne peuvent représenter ni Dieu ni le peuple. Se pose alors le problème de la délégation. La démocratie représentative pourrait paraître comme un modèle, mais elle pose problème.

L'homme mentalement libre passe un faux contrat lui fait renoncer à une partie de sa liberté, voire totalement à sa liberté. Et surtout parce qu'il y a rapport inégalitaire, il y a une inégalité juridique, il ne peut donc pas y avoir un contrat égal. Lorsqu'on est dans une telle situation, l'un des contractants doit pouvoir se retirer. Or ce n'est pas possible à l'époque. Rousseau va donc concevoir un nouveau contrat social en 1762 et il répond à la question : comment ne pas perdre sa liberté de citoyen, comment ne pas la dévoyer tout en refusant l'idée de la représentation du peuple? C'est un peu la quadrature du cercle chez Rousseau. Car cela suppose qu'il y a une forme d'obéissance légitime, acceptée par le citoyen. Cela suppose une volonté consciente et raisonnée, ce qui pose la question des droits et devoirs, en particulier du devoir d'obéir, tout comme il y a un coin qui est mis dans le devoir d'obéissance. L'obéissance ne se justifie plus par la présence de Dieu comme dans la pensée protestante avec une hiérarchie sociale qui est justifiée ainsi. Partant de là, il faut un libre consentement et gouverner ou diriger sont souvent confondus à ses yeux et c'est là que sa pensée pose problème. Il faudrait alors des commissaires, des commis dans le modèle de Rousseau avec in fine la véritable démocratie qui est dans le suffrage universel, qui est l'expression de cette liberté, du libre choix par le vote et non par la délégation. Il y a alors un problème, qui est la taille de la population des votants. Le modèle est bien sûr les votations qui se font en Suisse dans des populations de petite taille.

Toutes ces pensées vont avoir des échos, tout comme les pensées de Montesquieu parues en 1748. Il y a des exemples qui se multiplient., ainsi la voie empruntée par les États-Unis. Ce qui s'y passe est important. En France, une élite cultivée regarde ce qui se passe dans ce pays. On est peu avant la Révolution française. Beaucoup sont frappés par la nouvelle Constitution américaine. Celle-ci proscrie tout ce qui regarde l'autorité royale où la monarchie absolue. Cela ouvre des perspectives nouvelles pour beaucoup. On trouve là

quelqu'un qui sera un acteur des débuts de la Révolution, **Jacques Brissot**. Il y avait alors, en 1787, des éditions sous le manteau, ce qui était courant en France. Cet auteur note qu'il y a diversité d'opinions et il écrit : " voici les prodiges que nous calomnions, enchaînés par d'antiques institutions". Il ne faut pas idéaliser pour autant ce modèle américain car il repose également sur des expériences antidémocratiques. Et très vite, les Américains sont revenus en arrière. Ceux qui ont voulu changer les choses se sont très vite rendu compte que les mouvements populaires pouvaient être dangereux. C'est exactement une évolution que l'on verra par la suite sous la Révolution française.

On peut aussi citer les Provinces-Unies, ce qui donnera la Hollande d'aujourd'hui. Dans les années 1780, on se souvient de la séparation qu'il y avait eue avec les Pays-Bas espagnol. Et il est question de modifier la Constitution de 1579 dans un sens plus démocratique. Les législateurs avaient aussi à l'esprit le modèle américain.

Quoi qu'il en soit, on glisse du modèle anglais qui est celui de la monarchie parlementaire au modèle américain qui va être largement diffusé par des personnes comme Brissot. Quand on voit un Lafayette venir présenter un projet de Constitution au tout début de la Révolution en 1789, cela est très novateur. Mais ce dont il faut avoir conscience, c'est que les gens qui font la Révolution ne sont pas des personnes qui ont été élues dans le cadre des États généraux. C'est une évidence, mais il faut la rappeler quand même. Ceux qui vont constituer la Législative, ce sont des nobles ou des bourgeois. Ce sont eux qui vont asseoir cette nouvelle démocratie et la déclaration des droits du citoyen. C'est cela qu'il faut avoir à l'esprit. C'est une révolution, mais c'est une révolution quand même canalisée. La première Constitution, celle de 1791, comporte un suffrage censitaire à deux degrés et cela est important. Il y a un âge minimum de 25 ans et il faut être un homme. Il est vrai qu'après cela, il y a des personnes qui vont revendiquer l'égalité hommes / femmes comme **Olympe de Gouges**. Mais cela ne sera pas mise en œuvre. Le droit de vote concerne 70 % de la population c'est peut-être censitaire, mais c'est assez large et cela reste masculin. La fameuse Constitution de 1793 reste une référence même si c'est plutôt un mythe. On la considère comme étant plutôt à gauche, voire très à gauche mais ces idées là ne concerne que les hommes et pas les femmes évidemment.

Il y aura une évolution assez rapide en 1795 après la Terreur. C'est l'apparition du Directoire. Et on voit à ce moment des choses complètement nouvelles. Il y a toujours un vote censitaire, pyramidal, ce qui correspond à des verrous bourgeois dirigés contre l'élément populaire considéré comme inéduqué. Les meilleurs doivent être des gens éduqués ainsi que des gens qui possèdent quelque chose. La populace n'a rien à faire dans ce type d'institution. C'est cela la logique de l'époque. Mais en même temps, on élit des juges, ce qui peut aujourd'hui nous paraître étrange. La démocratie, c'était alors cela, la pratique de l'élection. Cela, c'est notre héritage de cette époque-là. Il y a aussi une ouverture au bicaméralisme. Il y a deux chambres alors qu'antérieurement, il n'y avait qu'une seule assemblée. C'est aussi un frein à l'expression directe de l'exercice citoyen. C'est aussi un verrou contre un vote citoyen que l'on veut canaliser. Il y a là aussi pour nous un héritage de 1795. Pour montrer aussi que les gens sont réticents, on constate, en 1795, que 80 % des personnes considérées comme étant des citoyens actifs ont boudé les urnes. Il y eut une usure en fonction de tout ce qui s'était passé. De cette période-là, nous avons un héritage. Le suffrage censitaire a été gardé tout le long du XIXe siècle. Mais il y a eu aussi autre chose, l'idée d'égalité. On pensait qu'il fallait aller vers l'égalité de type politique. Sur le principe, cela est affirmé dès 1789 et dès la déclaration des droits de l'homme. Mais dans l'Encyclopédie, on pouvait lire que c'était la propriété qui faisait les citoyens. Tout homme qui possède dans l'Etat est intéressé au devenir de l'État. Et quel que soit le rang que les conventions particulières lui attribuent, c'est toujours comme

propriétaire et en raison de ses possessions qu'il doit parler ou qu'il acquiert le droit d'être représenté. La Révolution française ne sort pas, de fait, de ce schéma-là. Pendant très longtemps, on gardera de telles idées.

Et on peut terminer là-dessus, le vainqueur, c'est notamment l'État. Il prolonge une évolution antérieure qui était celle d'une monarchie de plus en plus forte. Mais à présent, l'État est autonome. Avec ses institutions administratives, l'État arrive à transcender l'ensemble des citoyens. L'État est souverain et il incarne la souveraineté. Et c'est l'Ancien Régime qui a assis cette idée-là reliée à une administration puissante.

L'État peut tout cela, parce qu'il est fondé sur une société politique qui a pu changer, qui a changé. On a ouvert l'espace du pouvoir aux citoyens, mais seulement aux citoyens actifs. Il y a ensuite les citoyens passifs, les femmes ou les enfants.

La création de la notion de citoyen résulte d'un long cheminement. Elle nous apprend qu'il faut rester prudent sur ce qu'on a été réellement les pratiques. Il faut toujours replacer les actions dans leur contexte et se méfier des évidences, des lieux communs ou des usages verbaux ou, ce qui est un nouveau mot à la mode, des "narratifs". Dans un vaste tout comme la France, on ne peut déléguer temporairement son pouvoir et penser que le citoyen est avant tout constitué de droits. La citoyenneté réelle est bien irrévocable. Mais user de ce terme de citoyen pour bien lui donner son épaisseur, cela requiert que le citoyen ne doit pas être infantilisé, car il peut y avoir un usage pervers de ce terme dans le cadre d'une démocratie représentative. Puisque on peut voir des élus déclarer : Maintenant, vous nous avez délégué le pouvoir, et c'est nous qui gérons les affaires. Et cela peut expliquer aussi parfois le décrochage d'une partie de la population qui considère que son vote n'a jamais eu d'importance. La question se pose ensuite de savoir quoi faire pour que ces personnes puissent s'impliquer dans la vie collective.

Question : Peut-on imaginer des échelles de la démocratie ou de la citoyenneté ? On pourrait alors comparer des pays ou des époques. On a souvent les symboles de la démocratie dans des pratiques totalement antidémocratiques. Dans les élections, plus on a l'argent, plus on a parfois de voix. Si les élus sont choisis par des partis, il y a peu de démocratie.

Réponse : On ne peut que donner des éléments de réponse. La question de l'argent effectivement se pose il y a des seuils de dépenses avec des remboursements pour les candidats. C'est un élément qui va dans le sens de la démocratie. Mais il faut quand même avoir l'argent initialement. Et l'empêchement véritable, il est là. On peut imaginer qu'il faudrait ouvrir davantage ce système-là. Mais cela suppose une réflexion sur les questions de dépenses. Ensuite il y a à la question de l'échelle, du territoire dans lequel se fait l'élection et on pense ici à la Suisse. Le système des votations est souvent présenté comme étant un contre-modèle. Évidemment. Mais on ne peut pas donner de solution sans s'enfermer dans une logique. On est dans un héritage très lourd puisque la révolution française n'a pas été jusqu'au bout. Il y a toujours des verrous liés à la propriété. On n'a pas touché à la propriété. On dit toujours en France liberté, égalité, fraternité, mais on disait aussi liberté, égalité, propriété. On ne peut pas faire plus simple. Il est certain qu'en France actuellement, avec les systèmes informatiques qui se sont développés, on pourrait imaginer autre chose.

Question : Ce qui apparaît avec la Révolution française, trois forces. On a tout d'abord l'État. Il souhaite conserver l'ordre tel qu'il était. C'est le premier point. Et cela concerne

l'Etat tel qu'il fut sous l'Ancien Régime ou bien l'État moderne. En face, il y a la force démocratique, celle du peuple qui comporte des propriétaires et ceux qui n'ont rien et qui n'ont que leur vie à défendre. Et il y a une troisième réalité qui est celle de la représentation avec toutes ces difficultés. Elle est liée aux experts qui savent pour nous, le peuple, ce qu'il convient de faire et on l'a bien vu avec la crise sanitaire. Et dans tous les pays, la France, l'Angleterre, les États-Unis ou l'Allemagne, la représentation pose problème. Le système de tirage au sort peut faire venir au pouvoir n'importe qui. Cela diffère totalement des experts, mais les experts n'ont aucun pouvoir. Il en fut d'ailleurs de même des ministres puisque ce terme signifie initialement "petit". Cela a changé. La question politique est là, dans le rapport entre ces trois forces. L'Etat d'une part, légitimité, la représentation qui est mise en cause aujourd'hui, et le peuple. C'est un rapport tripartite d'où sort la politique, car il faut bien une représentation.

Réponse : Je ne peux pas faire une véritable réponse. Ce que vous évoquez implicitement, c'est le fait de devoir rendre des comptes. Autrefois, je n'en ai pas parlé, il y avait des clubs, des sociétés d'idées. Maintenant, c'est devenu des lobbies, c'est un terme extrêmement négatif. Nous avons aujourd'hui des moyens de communication qui permettent de faire connaître davantage les idées et cela sans descendre dans la rue, ce qui est un peu un mal français.